

<b>Zeitschrift:</b>	Technique agricole Suisse
<b>Herausgeber:</b>	Technique agricole Suisse
<b>Band:</b>	52 (1990)
<b>Heft:</b>	12
 <b>Artikel:</b>	Bases de décision pour la construction d'étable à stabulation libre à logettes
<b>Autor:</b>	Jakob, Peter
<b>DOI:</b>	<a href="https://doi.org/10.5169/seals-1084741">https://doi.org/10.5169/seals-1084741</a>

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 05.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Bases de décision pour la construction d'étable à stabulation libre à logettes

Peter Jakob, FAT Tänikon

**La stabulation libre pour vaches est de plus en plus répandue. Dans de telles étables, les différentes aires fonctionnelles (alimentation, repos, traite, etc.) peuvent être adaptées aux besoins respectifs des animaux. De plus, ce système permet aux vaches de se mouvoir à leur aise et selon leur comportement éthologique.**

La limite minimale pour la construction d'étable à stabulation libre se situe de nos jours à 20 – 30 places pour gros bétail (vaches avec jeune bétail proportionnel).

La stabulation libre, en groupes, exige un autre déroulement du travail que dans les étables à stabulation entravée: davantage de temps est nécessaire aux observations, l'identification est plus difficile, etc. La garde des vaches laitières en stabulation libre à logettes présente des avantages dans le domaine de l'économie du travail et de l'économie d'entreprise. Cependant, ce genre de stabulation devrait être préféré à la stabulation entravée avant tout pour le bien-être des animaux.

## Consommation de fourrage et d'eau

En stabulation libre, le fourrage est disponible toute la journée. Les animaux peuvent manger à satiété à tout moment. Ceci correspond à leurs besoins naturels et au déroulement du travail en stabulation libre.

Les animaux mangent dans le couloir d'affouragement. Il faut veiller à ce que ce couloir soit si possible rectiligne et que tous les

animaux, même le jeune bétail, puissent l'atteindre.

Pour chaque vache, il faut prévoir une **aire d'affouragement** de 72 cm de largeur au minimum (pour vaches avec une hauteur au garrot de  $135 \pm 5$  cm) et construire une table d'affouragement présentant un renforcement de 10 cm.

En tant que séparation de la table d'affouragement, il faut prévoir un **cornadis à palissade** ou un **cornadis à dispositif d'auto-bloquage**. Le système à dispositif d'auto-bloquage permet de fixer les vaches (p. ex. pour les soins). En fonction du réglage, il peut être complètement bloqué au non. Ces constructions seront effectuées de manière à ce qu'il n'y ait aucune vis saillante et aucune arrête vive qui puissent blesser l'animal. Avec le cornadis à dispositif d'auto-bloquage, les bêtes d'un rang inférieur peuvent également manger sans être dérangées. (Attention: ne jamais fixer un seul animal!)

Pour nos effectifs suisses, la création de groupes de performance pour une alimentation appropriée n'est pas judicieuse. Par contre, la détention séparée ou la séparation des vaches taries présente des avantages.

Pour **l'approvisionnement en eau**, ou devrait toujours disposer de deux abreuvoirs. Lors d'un emplacement près de la salle de traite, il faut les placer de façon à ce que les vaches qui boivent ne bloquent pas la sortie de la salle de traite ou n'entravent pas le déroulement de la traite. On donne la préférence à une auge plutôt qu'à des abreuvoirs à bol. Une auge d'environ  $100 \times 40 \times 40$  cm, d'une capacité de quelque 150 litres devrait suffir. Le bord supérieur de l'auge doit se trouver 100 cm au-dessus du sol; cela permet de maintenir à un minimum les salissures de l'eau par les bêtes.

## Aires d'exercice

L'ordonnance sur la protection des animaux prévoit que les vaches doivent avoir assez de place pour s'éviter les unes les autres. Ceci contribue considérablement à éviter les blessures. Il en résulte des largeurs minimales des couloirs d'exercice de 2,5 m.

Un couloir circulaire dans l'écurie n'est pas obligatoire, mais il est conseillé de ce point de vue également. Les passages transversaux à travers le domaine des lo-

gettes doivent être installées si possible dans le fond de l'écurie, car les logettes en bordure des couloirs de passage sont moins bien fréquentées par les animaux. Ces passages devraient être si possible rectilignes afin que l'évacuation du fumier puisse se faire aisément.

Les sols des passages doivent satisfaire aux exigences posées par les animaux, la technique de procédé et les matériaux. Un **sol dur** présente l'avantage d'une surface homogène, qui permet à tout moment aux vaches de poser les pieds horizontalement. Il faut s'assurer que la structure en surface soit râche pour qu'il n'y ait pas de risques de glissades. Le revêtement simple en ciment ne convient pas, car il devient rapidement glissant. Il vaut mieux prévoir des revêtements de bitume coulé (frais supplémentaire d'environ Fr. 40.- par m<sup>2</sup>). En effet, la surface râche se maintient pendant des années. Si le nettoyage ne se fait pas bien (plusieurs fois par jour), il en résulte une humidité constante et une

forte saleté. Ceci peut provoquer une augmentation des infections des onglons dites fourchets.

Pour les **sols perforés**, on trouve sur le marché différentes sortes de grilles. L'urine s'y écoule facilement, les excréments sont piétinés par les bêtes et ce genre de sol n'exige pas d'installation mécanique d'évacuation du fumier. Par contre, le risque de blessures des onglons est plus grand (écrasements, contusions, claquages), soit que le revêtement n'est pas conforme aux exigences, soit que la surface est trop glissante, ou qu'il y ait danger de glissade le long des fentes.

## L'aire de repos

L'aire de repos est divisée en logettes. En plus du repos, elle sert aussi de refuge et évite certaines confrontations.

Les **séparations des logettes** ont pour but de diriger efficacement les animaux, mais elles ne doivent ni entraver leurs mouvements ni occasionner de blessures. Pour des vaches ayant une

hauteur au garrot de 135 ± 5 cm, les logettes doivent présenter une mensuration intérieure de 120 cm de largeur. Les logettes placées dos à dos ont une longueur minimale de 220 cm, celles placées et long des parois une longueur minimale de 240 cm. Si la séparation est de 30 cm plus courte que la logette, la vache peut utiliser toute la largeur du couloir d'exercice.

Le **revêtement de l'aire de repos** peut se présenter sous forme d'un tapis de caoutchouc, de béton isolant avec litière hachée ou d'un matelas de paille. Le matelas de paille prend facilement la forme de la bête. C'est pourquoi les vaches l'apprécient beaucoup. Du point de l'hygiène du lait, nous n'y voyons aucun inconvénient. Ce matelas doit avoir une épaisseur d'environ 15 cm. La paille se mélange aux bouses fraîches et crée ainsi une consistance optimale. Afin que les animaux ne se salissent pas, il faut veiller à ce que le matelas soit toujours recouvert d'une bonne quantité de paille fraîche (hachée). Le choix d'une paille coupée longue ou courte dépend du système d'évacuation du fumier. Avec les sols perforés et une préparation de lisier, il est recommandé d'utiliser de la paille courte. En dessous de ce matelas de paille, on peut laisser le sol naturel.

## La traite

La traite des vaches se fait dans un local centralisé, généralement dans une salle de traite. Celle-ci fait partie intégrante du bâtiment de l'étable. Au moment de choisir son emplacement, il faut tenir compte du déroulement du travail. Vous trouverez des renseignements concernant les diffé-



Stabulation libre dans le domaine «Juchhof» de la ville de Zürich.

rents types de salle de traite, leurs dimensions, ainsi que les possibilités techniques d'aménagement dans les Rapports FAT no. 261, 273 et 312.

### Compartiment spécial pour bêtes malades ou box de mise bas

L'ordonnance sur la protection des animaux prescrit que les bêtes en période de vêlage et les bêtes malades doivent disposer d'un box séparé. Le nombre de ces boxes devrait correspondre à environ  $\frac{1}{10}$  du cheptel. Pour ce faire, on peut utiliser des boxes de stabulation libre à litières, des loggettes séparées ou des emplacements à stabulation entravée déjà existants (p. ex. dans d'anciens bâtiments).

Pour les soins lors de la mise bas, la solution idéale serait de disposer de boxes de stabulation libre à litière profonde de 4 m ( $4 \times 2,50$  m). On devrait aussi prévoir un raccordement à la conduite à vide pour la traite à pots-trayeurs.

Le lecteur trouvera de plus amples informations concernant le besoin de place, la construction et l'exploitation d'étables à stabulation libre à loggettes dans les Rapports FAT no. 320, 321 et 349.

***Une mécanisation rationnelle consiste à engager ses forces là où elles sont vraiment indispensables.***



*Un mélangeur de fourrages mobile n'est pas l'affaire de chacun. Mais, si l'ensilage constitue l'essentiel de l'affouragement, des raisons d'économie de travail commandent de vous y intéresser.*

**Landtechnik AG**  
Eichenweg 4  
3052 Zollikofen  
Tél.: 031 57 85 40

**MUTTI**  
MÉLANGEUR DE FOURRAGES

**Avez-vous signalé le dernier changement de véhicule à moteur agricole au Service cantonal des automobiles et à votre compagnie d'assurance?**